

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?

Déclaration du groupe des Associations

L'eau ne doit pas être considérée seulement comme une ressource. Comme le préambule de la loi de 1992 le précise, elle est un patrimoine commun, sans doute l'élément le plus précieux de l'environnement, vital tant pour la vie humaine, qu'animale ou végétale. La préoccupation première doit être de veiller à sa régénération, tant pour la survie de l'humanité que pour préserver l'habitabilité de la terre. En tant que bien commun, il est primordial de veiller à l'accès à l'eau, en particulier l'eau potable pour tous. Il s'agit d'un droit fondamental.

La considérer comme ressource a amené à sa surexploitation, sa pollution, du fait d'une gestion ne prenant pas en compte sa préservation et celle des milieux aquatiques. Les cours d'eau ont été canalisés, détournés, les zones humides asséchées, etc.

Le mal développement de la société, niant ce patrimoine conduit à des pénuries d'eau, en France comme dans de nombreuses autres parties du monde, menaçant ainsi la sécurité alimentaire, la santé, le bien-être des populations et créant des tensions géopolitiques, à la source de conflits meurtriers et de grandes migrations.

Lorsque ce sujet a été déposé sur le Bureau du CESE, il laissait à penser que son actualité résidait dans les sécheresses actuelles et celles à venir, hélas prévisibles.

Il a fallu qu'une manifestation de grande ampleur dégénère dans les Deux-Sèvres, pour donner à ce texte son caractère d'actualité criante.

Pour ne pas risquer que les subventions d'argent public, versées par l'Etat, aux associations, dédiées à l'intérêt général, ne soient considérées comme « méritant d'être regardées » par le Gouvernement et son ministre de l'Intérieur, le groupe des associations s'abstient de commentaires sur les responsabilités ayant provoqué des images de guerre et des blessés graves. Mais le groupe des associations apporte tout son soutien à la Ligue des Droits de l'Homme, qui comme souligne la presse fait partie de notre patrimoine commun. L'attaque faite à ce défenseur des droits est une lourde atteinte à notre démocratie.

Cette manifestation n'est qu'un des prémices de ce qui attend la société si rien n'est fait maintenant en termes de transformations profondes de nos modes de production, de consommation et d'aménagement des territoires, avec l'objectif premier de préserver l'habitabilité des territoires, entre autres par une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Cette gestion doit avoir à cœur la régénération tant en quantité qu'en qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en socle d'un juste partage entre les besoins de tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices. Ces aspects doivent être définis et concertés au mieux à l'échelle des bassins versants et en mettant au cœur les solutions fondées sur la nature.

Cette gestion de l'eau, intérêt général, doit rester la prérogative de la puissance publique. Les collectivités territoriales en ont la responsabilité et doivent pouvoir garder la maîtrise et la gouvernance, même en cas de délégation de service public aux grands groupes quasi monopolistiques, Véolia et Suez, pour ne pas les citer.

Parmi ces consommateurs-utilisateurs, il faut garantir à tous un accès à l'eau, bien commun vital et droit fondamental. C'est pourquoi le groupe des associations insiste sur le bien-fondé d'une gratuité des premiers m³ d'eau nécessaires à une vie digne et la mise en place d'une tarification progressive et différenciée pour pénaliser les surconsommations.

Pour conclure, il est impératif de continuer à travailler ensemble pour écrire le récit d'une planète habitable et désirable et mettre en place des politiques et des pratiques qui garantissent que l'eau est utilisée de manière efficace et équitable pour les générations présentes et futures. Aussi, **le groupe des associations** est satisfait de cette grande séquence sur l'Eau que le CESE a mené depuis plusieurs mois à travers trois avis et **a voté en faveur de celui-ci**.